

INFORMATION CONSEIL MUNICIPAL DU 26/09/2023

à 18h00

SEANCE N°5/2023

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 19 JUILLET 2023
- Délibération : bureau d'étude BEAUR
- Délibération : complément du schéma Directeur d'assainissement
- Questions diverses

Date de convocation le 19/09/2023

Date de l'affichage le 28/09/2023

Elus en exercice : 10

Elus présents : D. Vinay / E. Malicorne / P. Lapeyre / E. Vinay / L. Granon / H. Blache

Elus absents excusés : D. Le Capitaine / P. Diotte

Elu absent : O. Barnier

Pouvoir : Pascal Diotte pour Pascal Lapeyre

Secrétaire de séance : Hélène Blache

Quorum : Atteint avec 7 élus (minimum 6 élus)

OUVERTURE DE LA SEANCE À 18h20

Mme le Maire demande un rajout pour une délibération de l'hébergement et du nom de domaine du site internet de la commune.

1 * Approbation du PV du 19 juillet 2023

Vote POUR à l'unanimité

2 * Délibération bureau d'étude BEAUR :

Projet assainissement : Afin de lancer la procédure d'expropriation du terrain choisi, la commune doit passer par un bureau d'étude (BEAUR).

Débats : Une discussion entre les propriétaires du terrain et le Conseil Municipal est engagée. Ils refusent la proposition du rachat du terrain mais propose de céder juste une partie (proposition à approfondir). Ils ont engagé un avocat. Le Conseil et les propriétaires proposent de trouver une solution à l'amiable et de planifier une réunion avec le Département. Mme le Maire va se renseigner auprès du Département pour l'organiser. Tous sont ouverts à la discussion pour trouver une solution. Un rendez-vous va être prochainement fixé. En attendant, le passage par un bureau d'étude doit commencer.

VOTE POUR à l'unanimité

8 POUR

3 * Délibération : complément du schéma Directeur d'assainissement

Le conseil municipal approuve la demande de financement et demande au département une subvention à hauteur de 8162 € HT (estimation financière global du schéma Directeur d'assainissement).

Subvention à hauteur de 80 %.

Vote POUR à l'unanimité

8 POUR

4 * Délibération hébergement et nom de domaine OVH (site internet)

L'hébergement et le nom de domaine du site internet de la mairie doit être renouvelés pour l'année 2024 d'un montant de 43.78 €.

Une demande de remboursement est demandée pour H.Blache pour l'année 2023.

Vote POUR à l'unanimité.

8 POUR

Questions diverses :

- **Repas de la commune :** le repas de la commune est prévu le samedi 16 décembre 2023.
- **Date réunion publique pour le collectif :** Par décision du conseil, il n'y aura pas de réunion publique tant que le collectif n'est pas identifiable. Le conseil rappelle que le conseil municipal est ouvert à tous les habitants. Chacun est libre de s'y rendre. Il rappelle aussi que chaque année, en janvier, une réunion est organisée où tous les sujets sont traités.
- **Cimetière :** la commune attend une réponse : soit le rachat d'une concession soit de déplacer une concession par manque de place.
- **Marquage au sol de la placette :** Report à la prochaine séance
- **Taille des arbres + taille du tilleul :** La commune prévoit de tailler les arbres au pied du temple et à droite du pont ainsi qu'à la placette. Un devis va être demandé.

Les sujets étant épuisés, Fin de séance : 20h20